

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3952)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 219

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 16

À l'alinéa 144, supprimer les mots :

« 2° du 1 ou au 2 du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.